

78 CHARBOTTES

Société civile de construction vente en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation : 5549 route de marcilly
69380 LISSIEU
900390626 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS **DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE** **DE CLÔTURE DE LIQUIDATION** **DU 28 FEVRIER 2025**

L'An deux mille vingt-cinq
Le 28 Février
A 18 heures,

Les associés de la Société **78 CHARBOTTES**, société civile de construction vente en liquidation au capital de 1 000 euros, divisé en 10 000 parts de 0,10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 5549 route de marcilly 69380 LISSIEU.

Sont présents :

- **Monsieur Antony ESTEVES**, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,
- Société **LB HOLDING**, représentée par son gérant Monsieur Ludovic BODIN, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété
- Société **VALDOLY PROMOTION IMMOBILIERE**, représentée par sa Présidente la société **ESTEVES GROUPE**, elle-même représentée par Monsieur Antony ESTEVES, titulaire de 9998 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Antony ESTEVES**, liquidateur.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation,
- Examen et approbation du compte définitif de liquidation,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

LB

AE

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport du liquidateur sur les opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation,
- le compte définitif de liquidation,
- les attestations de régularité fiscale et sociale,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du liquidateur.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture des attestations visées aux articles L. 243-15 du Code de la sécurité sociale et R. 2143-7 du Code de la commande publique, prend acte que la société est à jour de ses obligations sociales ainsi que de ses obligations fiscales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif en date du 31 octobre 2024 qui en résulte, approuve les opérations relatées dans ce rapport et le compte définitif tel qu'il est présenté faisant ressortir un solde positif de **99 895.41 euros**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de répartir le solde positif du compte définitif de liquidation qui s'élève à 99 895.41 euros, montant supérieur au capital social, et qui permet ainsi le remboursement du montant du nominal des parts, soit 0.10 euros par part, et fait en outre apparaître un boni liquidatif de 98 895.41 euros, revenant aux associés en application des statuts à raison d'environ 9.89 euros par part, comme suit :

- **A Monsieur Antony ESTEVES**
 - La somme de 0.10 euros à titre de remboursement du capital social,
 - La somme de 10 euros à titre de distribution du boni liquidatif,
- **A La société LB HOLDING**
 - La somme de 0.10 euros à titre de remboursement du capital social,

LS

AG

- La somme de 10 euros à titre de distribution du boni liquidatif,
- A la société **VALDOLY PROMOTION IMMOBILIERE**
 - La somme de 999.80 euros à titre de remboursement du capital social,
 - La somme de 98 876 euros à titre de distribution du boni liquidatif,

Le liquidateur est chargé d'opérer cette répartition dans les meilleurs délais et au plus tard le 30 janvier 2025 ; à l'expiration du délai d'un an à compter de ce jour, les sommes non attribuées seront déposées à la Caisse des dépôts et consignations.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de décharger le liquidateur de son mandat, de lui donner quitus de sa gestion et constate la clôture de la liquidation de la société **78 CHARBOTTES**. En conséquence, la personnalité morale de la Société cessera d'exister à l'issue de sa radiation au Registre du commerce et des sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au liquidateur à l'effet d'exécuter les décisions prises par la présente assemblée et d'accomplir toutes formalités de publicité légale.

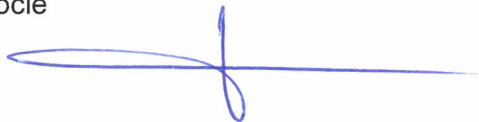
L'Assemblée Générale donne également pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents ou leurs mandataires.

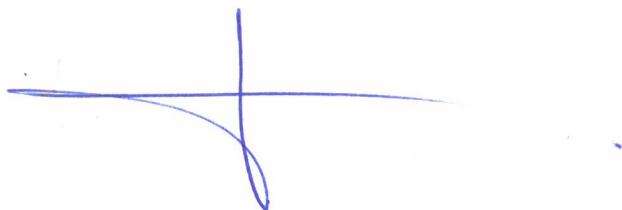
Monsieur Antony ESTEVES
Liquidateur Associé



Société **LB HOLDING**,
représentée par son gérant Monsieur Ludovic BODIN,



Société **VALDOLY PROMOTION IMMOBILIERE**,
représentée par sa Présidente la société **ESTEVES GROUPE**,
elle-même représentée par Monsieur Antony ESTEVES

A handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line with a vertical stroke intersecting it, and a small loop at the end of the horizontal line.